

**MAIRIE de SORNAY****1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

SORNAY, le 19.12.2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 décembre 2014, à 20h30, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Secrétaire de séance : BOULAY Arnaud

Représentés : MAZIER Béatrice par FAILLET-GEOFFROY Nathalie, PELLIGAND Patrick par PRUDENT Julien

Mme FAILLET-GEOFFROY Nathalie rejoint le Conseil à 20h50 et participe aux votes qui suivent son arrivée.

Le compte-rendu du 17.11.2014 est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BRESSE POUR ASSURER LA VIABILITE HIVERNALE DE LA ZONE ARTISANALE

Par délibération du 24.11.2014, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'une convention de prestation de services avec la commune de Sornay pour assurer la viabilité hivernale de la zone artisanale moyennant un coût forfaitaire par période hivernale de 30 €.

L'évaluation forfaitaire sur une période hivernale de la prestation a été établie au vu d'une estimation des services après prise en compte du coût en personnel, de la fourniture en sel et de carburant, au regard de la durée d'intervention et du linéaire de voies et parkings traités.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir adopter la convention proposée. Le conseil municipal accepte à la majorité (2 abstentions : Julien PRUDENT et Patrick PELLIGAND).

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BRESSE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

La Loi n° 2014-366 du 24.03.2014 pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) rend obligatoire le transfert de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, à la structure intercommunale, dans un délai de trois ans après la publication de la Loi, soit à compter du 26.03.2017 sauf s'il y a une minorité de blocage représentant 25% des conseils municipaux et au moins 20% de la population.

La Loi offre la possibilité aux communes de transférer volontairement cette compétence à la communauté de communes selon les modalités prévues par l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La communauté de communes Cœur de Bresse demande à ce que chaque conseil municipal se prononce sur le transfert de cette compétence.

L'Assemblée souhaite un délai de réflexion supplémentaire avant de se prononcer à ce sujet. Ce point sera donc débattu lors d'une prochaine séance.

CHOIX DE L'ARCHITECTE ET DU BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE / MISSION SPS CONCERNANT LE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE « CREATION DE 3 CLASSES A L'ETAGE DE L'ECOLE DES GARÇONS »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de salles de classe à l'école dite de garçons, un maître d'œuvre ainsi qu'une mission de contrôle technique et de coordination de sécurité doivent accompagner le chantier.

Après consultation de plusieurs cabinets d'architectes et plusieurs bureaux d'études, il fait part à l'assemblée de l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 4 décembre 2014.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Dans un premier temps, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : Julien PRUDENT et Patrick PELLIGAND) décide de retenir :

- la société Arcad'26 de Louhans comme maître d'œuvre avec une prestation sur une base de 93 000 € HT de travaux, soit un montant tout bureau d'études compris de 12 795 €.

Dans un second temps, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : Julien PRUDENT et Patrick PELLIGAND) décide de retenir :

- pour le contrôle technique : APAVE SUD EUROPE – Chalon s/s pour un montant de 2 270 € H.T.
- pour la coordination sécurité : APAVE SUD EUROPE – Chalon s/s, pour un montant de 1 230 € H.T.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant, et dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015.

ETUDE DE DEVIS DE CAILLOUX POUR ENTRETIEN DES DESSERTES COMMUNALES

L'Assemblée prend connaissance de plusieurs devis de cailloux pour entretenir les dessertes communales et valide celui de la société GUIGUE TP SARL de La Chapelle-Naude 71, pour un montant de 4 147.20 € TTC.

Un devis complémentaire de l'entreprise B. CARRE concernant la mise en place de panneaux séparatifs de la salle du foyer rural d'un montant de 414 € est également présenté et validé.

DEMANDE DE REVISION DES TARIFS POUR LES EMPLACEMENTS DU MARCHE ALIMENTAIRE

(Monsieur le Maire, commerçant exposant au marché alimentaire hebdomadaire de SORNAY, se retire de la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.)

Monsieur Patrice MARLIN, 1^{er} Adjoint au Maire, fait part à l'Assemblée d'un courrier de la part de 3 exposants du marché alimentaire (« Le 100 patates », GAEC du Champ de la Rippe, EARL du Moulin de Montjay) demandant une diminution des tarifs d'occupation de place publique.

Le conseil municipal prend connaissance d'un tableau récapitulatif des tarifs appliqués dans une dizaine d'autres communes, et d'une proposition effective à compter du 01.01.2015.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le tarif suivant : 10 € du mètre linéaire par an pour les réguliers. Ces tarifs seront réglés en début d'année.

Pour les exposants occasionnels, le tarif sera de 10 € le mètre linéaire par samedi jusqu'à 5 mètres et 2€ le mètre linéaire supplémentaire.

CREATION D'UNE COMMISSION «REFLEXION ET ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE SEPTEMBRE 2015 »

Monsieur le Maire propose de constituer une commission « réflexion et organisation des rythmes scolaires – rentrée septembre 2015 ».

Sont désignés à l'unanimité les membres suivants : Christian CLERC (Président), Nadine BOULAY, Aurore MARECHAL DE JESUS, Béatrice MAZIER.

COMPTE-RENDU REUNION DU 02.12.2014 AVEC M. LE SOUS-PREFET CONCERNANT LA SECURISATION DE LA RD971 DE LOUHANS A BRIENNE

Monsieur le Maire relate la rencontre du 02.12.2014 entre Monsieur le Sous-préfet et les Maires de Louhans, Sornay, Bantanges, Rancy, Jouvencçon et Brienne, ainsi que les services de la Direction des Routes et Infrastructures, de la Direction Départementale des Territoires et les services de la gendarmerie. Le sujet à l'ordre

du jour était la sécurisation de la RD971 qui traverse les communes susvisées. Monsieur le Sous-préfet souhaite une cohérence et une harmonisation des limitations de vitesses et la mise en place d'aménagements s'inspirant notamment des travaux réalisés au centre bourg de Sornay dans le but de sécuriser au mieux cette route départementale très fréquentée. Les Maires sont tenus d'engager une réflexion avec les élus municipaux dans ce cadre là. Des subventions seront possibles (DETR, subventions au titre des Amendes de police). Une prochaine rencontre aura lieu en janvier 2015. Des réflexions sont en cours au sein du conseil municipal dans le but d'améliorer la sécurisation de notre traversée de village.

AFFAIRES DIVERSES

Information recrutement des 4 agents recenseurs

Patrice MARLIN, coordonnateur communal, informe que le recrutement de 4 agents recenseurs est terminé. Une trentaine de candidatures ont été reçues. Une dizaine de personnes ont réalisé des entretiens. Dans le prochain bulletin municipal figurera un plan de la commune illustré par les photos des agents recrutés.

Information sur le travail effectué par les assistants de prévention

L'Assemblée est informée qu'une nouvelle lettre de cadrage relatant les missions des deux assistants de prévention de la commune a été réalisée. Prochainement, ces agents seront amenés à remettre à jour le Document Unique.

Informations diverses :

- Un curage de la partie privée du bief, de la RD971 qui longe la Zone Artisanale a été effectué et pris en charge par les propriétaires. Ce nettoyage permettra de limiter le débordement du bief et les inondations sur les habitations attenantes à celui-ci.
- Les vœux de la Municipalité se tiendront à 18h30 le vendredi 16.01.2015 au foyer rural à Sornay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45 mn.



**Le Maire de Sornay,
Christian CLERC**